

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

ARIJE EL-MEDINA

Siège social : 3 Rue el Ksar La médina de Sfax – BP95, 3079 Sfax

La société ARIJE EL-MEDINA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire tenue le 04 juillet 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mehdi Ben Daly.

BILAN
ARIJE EL MEDINA
ARRETE AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Notes	2024	2023
Actifs		3 556 992	3 587 884
Actifs Non Courants		2 839 677	2 204 957
<u>Actif Immobilisé</u>			
Immobilisations incorporelles		-	-
Amortissement Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles	A.1	2 843 914	2 208 725
Amortissement Immobilisations corporelles	A.1	(4 237)	(3 768)
Immobilisations financières		-	-
<u>Total des actifs immobilisés</u>		<u>2 839 677</u>	<u>2 204 957</u>
Autres Actifs Non Courants		-	-
Actifs Courants		717 315	1 382 927
Stocks			
Provision sur stock			
Clients et Comptes Rattachés	-		-
Provision sur clients		-	-
Autres actifs courants	A.2	509 631	335 819
Provision sur autre actifs courants		-	-
Placements & autres actifs financiers	A.3	-	1 000 000
Liquidité et équivalent de liquidité	A.4	207 684	47 108

BILAN
ARIJE EL MEDINA
ARRETE AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Notes	2024	2023
Capitaux propres et Passifs		3 556 992	3 587 884
Capitaux propres		3 482 042	3 528 433
Capital social		3 500 000	3 500 000
Réserves légales		1 107	1 107
Autres capitaux propres		-	-
Résultat reporté		27 325	795
<i>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<i>3 528 432</i>	<i>3 501 902</i>
Résultat de l'exercice		(46 390)	26 531
Total des capitaux propres avant affectation	C.1	3 482 042	3 528 433
Passifs		74 950	59 451
<i>Passifs Non Courants</i>		-	-
Emprunts		-	-
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		-	-
<i>Passifs Courants</i>		<i>74 950</i>	<i>59 451</i>
Fournisseurs et comptes rattachés	P.1	54 435	30 045
Autres passifs courants	P.2	20 515	29 406
Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers		-	-

ETAT DE RESULTAT
ARIJE EL MEDINA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2024	2023
<u>Produits d'exploitation</u>		-	-
Revenus		-	-
Autres produits d'exploitation		-	-
<u>Charges d'exploitation</u>		<u>80 524</u>	<u>65 740</u>
Achats d'approvisionnements consommés		-	-
Charges de personnel	R.1	61 972	50 109
Dotations aux amortissements et aux provisions	R.2	470	211
Autres charges d'exploitation	R.3	18 082	15 420
Transfert de charges		-	-
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>(80 524)</u>	<u>(65 740)</u>
Charges financières nettes	R.4	(1 469)	(616)
Produits des Placements	R.5	36 746	97 873
Autres gains ordinaires	R.6	12	1 596
Autres pertes ordinaires	R.7	(5)	(571)
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<u>(45 240)</u>	<u>32 541</u>
Impôt sur les bénéfices		750	5 008
Contribution sociale de solidarité		400	1 002
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		<u>(46 390)</u>	<u>26 531</u>
Éléments exceptionnels		-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>(46 390)</u>	<u>26 531</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
ARIJE EL MEDINA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2024	2023
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>		<i>(204 235)</i>	<i>(8 227)</i>
Résultat de l'exercice		(46 390)	26 531
Modification comptable		-	-
Ajustement pour			
* Amortissement	F.1	470	211
* Provision		-	-
* Reprise sur provision		-	-
Variation			
* Créances clients		-	-
* Autres actifs courants et non courants	F.2	(173 814)	(67 522)
* Fournisseurs et autres dettes	F.3	15 499	32 553
Plus ou moins-values de cession		-	-
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		<i>(635 189)</i>	<i>(382 154)</i>
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F.4	(635 189)	(382 154)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
<i>Flux de trésorerie liés aux act. de financement</i>		<i>1 000 000</i>	<i>300 000</i>
Remboursements des emprunts		-	-
Flux de placement	F.5	1 000 000	300 000
<i>Variation de trésorerie</i>		<i>160 576</i>	<i>(90 381)</i>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	F.6	<i>47 108</i>	<i>137 489</i>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	F.7	<i>207 684</i>	<i>47 108</i>

***Notes Relatives
Aux Etats Financiers***



Sont représentées ci-après les notes inhérentes à la présentation de la **Société Arije El Medina** ainsi que celles relatives aux méthodes et principes comptables adoptés lors de l'arrêté des états financiers au 31 Décembre 2024.

I. Présentation de la Société ARIJE EL MEDINA

CREATION : La Société **Arije El Medina** est une Société Anonyme constituée par son assemblée générale constitutive du 12 Octobre 2014.

CAPITAL SOCIAL : Le capital de la société est fixé à trois million cinq cent mille Dinars (3 500 000 DT) et est représenté par trois mille cinq cent (3 500) actions de mille Dinars (1.000 DT) chacune et numérotées de 1 à 3 500.

ACTIVITE : La société a pour objet :

- La conservation et la réhabilitation des sites patrimoniaux et historiques y compris :
 - Le lancement de musées, d'espaces culturels et de divertissement ayant pour but la préservation des sites patrimoniaux ;
 - Le lancement d'espaces de spectacles culturels ;
 - Le lancement de cafés et de restaurants culturels ;
 - La production de supports audiovisuels ayant un caractère culturel ;
 - La documentation du patrimoine matériel et immatériel ;
- Et généralement, toutes les opérations mobilières ou immobilières, financières, commerciales, de services, de gestion ou d'assistance technique, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

II. Déclaration de Conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

III. Principes Comptables Appliquées

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de la clôture si l'opération n'a pas été dénouée avant l'arrêté des états financiers. Les gains et pertes de change ont été imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

III.2 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Ils comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale, d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- Une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- Une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les taux suivants :

Matériel de transport	:	20%
Equipements de bureau	:	20%
Matériel informatique	:	33,33 %
Agencement, Aménagement et Installations	:	10 %
Autres Immobilisations Corporelles	:	20 %

Les immobilisations de faible valeur sont amorties intégralement dès le premier exercice de leur mise en service.

III.3 Taxes sur la valeur ajoutée

Toutes les charges et investissements sont comptabilisés en hors TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et les collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

IV. Notes sur les Etats Financiers

A.1 : Immobilisations Corporelles

La valeur nette des Immobilisations corporelles a connu une augmentation de 634 720 dinars en passant de 2 204 957 dinars au 31/12/2023 à 2 839 677 dinars au 31/12/2024

	Valeur d'acquisition	Amt. & Provisions	VCN
Terrains	16 835	-	16 835
Constructions	2 820 610	-	2 820 610
Immobilisations corporelles en cours	180	-	180
Autres immobilisations corporelles	6 289	(4 237)	2 052
Total	2 843 914	(4 237)	2 839 677

A.2 : Autres Actifs Courants

La valeur des Autres actifs courants a connu une augmentation de 173 813 dinars en passant de 335 819 dinars au 31/12/2023 à 509 632 dinars au 31/12/2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs débiteurs	116 013	60 890	55 123
Report d'impôt	72 114	67 639	4 475
Crédit de TVA à reporter	320 983	206 771	114 212
Charges constatées d'avances	521	519	2
Total	509 631	335 819	173 812

A.3 : Placements et autres actifs financiers

La valeur des Placements et autres actifs financiers a connu une diminution de 1 000 000 dinars en passant de 1 000 000 dinars au 31/12/2023 à 0 dinar au 31/12/2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Placements	-	1 000 000	(1 000 000)
Total		1 000 000	(1 000 000)

A.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Banques	206 713	46 410	160 303
Caisse siège social	971	698	273
Total	207 684	47 108	160 576

C.1 : Capital Social

La valeur des Capitaux propres a connu une diminution de 46 390 dinars en passant de 3 528 433 dinars au 31/12/2023 à 3 482 042 dinars au 31/12/2024

	Capital	Rése. légale	Résu. reportés	Résu. de l'exercice	Mod. Compt.	Total
Solde 31/12/2023	3 500 000	1 107	795	26 531	-	3 528 433
Résultat à affecter	-		26 531	(26 531)	-	-
Résultat de la période	-	-	-	(46 390)	-	(46 390)
Solde 31/12/2024	3 500 000	1 107	27 325	(46 390)	-	3 482 042

P.1 : Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur des Fournisseurs et comptes rattachés a connu une augmentation de 24 390 dinars en passant de 30 045 dinars au 31/12/2023 à 54 435 dinars au 31/12/2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs d'exploitation	53 758	29 368	24 390
Fournisseurs d'immobilisations	677	677	-
Fournisseurs - Factures non parvenues	-	-	-
Total	54 435	30 045	24 390

P.2 : Autres passifs courants

La valeur des Autres passifs courants a connu une diminution de 8 891 dinars en passant de 29 406 dinars au 31/12/2023 à 20 515 dinars au 31/12/2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Personnel - Rémunérations dues	2 582	2 993	(411)
Impôt à liquider	400	1 002	(602)
Autres impôts, taxes & versements assimilés	4 169	6 940	(2 771)
Produits constatés d'avance	-	10 624	(10 624)
Charges à payer	9 734	4 891	4 843
Etat - charges à payer produits à recevoir	-	-	-
Actionnaires - comptes courants	156	156	-
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	3 474	2 800	674
Total	20 515	29 406	(8 891)

R.1 : Charge de personnel

Les Charges de personnel ont connu une augmentation de 11 863 dinars en passant de 50 109 dinars en 2023 à 61 972 dinars en 2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Salaires et compléments de salaires	52 936	42 803	10 133
Charges sociales légales	9 036	7 306	1 730

Total	61 972	50 109	11 863
--------------	---------------	---------------	---------------

R.2 : Dotations aux amortissements & aux provisions

Les Dotations aux amortissements et aux provisions ont connu une augmentation de 259 dinars en passant de 211 dinars en 2023 à 470 dinars en 2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dotations aux amortissements et aux provisions	470	211	259
Total	470	211	259

R.3 : Autres charges d'exploitation

Les Autres charges d'exploitation ont connu une augmentation de 2 662 dinars en passant de 15 420 dinars en 2023 à 18 082 dinars en 2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Entretien et réparations	-	-	
Primes d'assurances	882	346	517
Etudes, recherches et divers services extérieurs	668	1 000	(332)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	9 492	7 010	2 482
Publicités, publications, relations publiques	-	3 330	(3 330)
Transports de biens et transports collectifs du personnel	-	-	
Déplacement, missions et réceptions	65	31	34
Frais postaux et frais de télécommunications	560	617	(57)
Services bancaires et assimilés	933	248	684
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	1 590	1 284	306
Autres impôts, taxes et versements assimilés	96	267	(171)
Autres charges d'exploitation	3 816	1 287	2 529
Total	18 082	15 420	2 661

R.4 : Charges financières nettes

Les Charges financières nettes ont connu une augmentation de 853 dinars en passant de 616 dinars en 2023 à 1 469 dinars en 2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Charges d'intérêts	1 469	616	853
Total	1 469	616	853

R.5 : Produits des placements

Les Produits des placements ont connu une diminution de 61 127 dinars en passant de 97 873 dinars en 2023 à 36 746 dinars en 2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Produits de placements	36 746	97 873	(61 127)

Total	36 746	97 873	(61 127)
--------------	---------------	---------------	-----------------

R.6 : Autres gains ordinaires

Les Autres gains ordinaires ont connu une diminution de 1 583 dinars en passant de 1 595 dinars en 2023 à 12 dinars en 2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Prod net/ces d'imm. & autres gains/élt n. récu.	12	1 596	(1 583)

Total	12	1 596	(1 583)
--------------	-----------	--------------	----------------

R.7 : Autres pertes ordinaires

Les Autres pertes ordinaires ont connu une diminution de 566 dinars en passant de 571 dinars en 2023 à 5 dinars en 2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Char. net/cess d'imm. & aut pert./élt n. récu.	5	571	(567)

Total	5	571	(567)
--------------	----------	------------	--------------

F.1 : Amortissements

Les Amortissements ont connu une augmentation de 259 dinars en passant de 211 dinars en 2023 à 470 dinars en 2024

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dotations aux amortissements de l'exercice	470	211	259
Total	470	211	259

F.2 : Variation des autres actifs courants et non courants

Les Autres actifs courants ont connu une augmentation de 173 813 dinars en passant de 335 819 dinars en 2023 à 509 632 dinars en 2024, soit une variation négative de trésorerie de 173 813 dinars

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Autres actifs courants	509 632	335 819	(173 813)
Total	509 632	335 819	(173 813)

F.3 : Variation des fournisseurs et autres dettes

Les Fournisseurs et autres dettes ont connu une augmentation de 15 499 dinars en passant de 59 451 dinars en 2023 à 74 950 dinars en 2024

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	54 435	30 045	24 390
Autres passifs courants	20 515	29 406	(8 891)
Total	74 950	59 451	15 499

F.4 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations

Les Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations ont connu une augmentation de 253 035 dinars en passant de 382 154 dinars en 2023 à 635 189 dinars en 2024

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Acquisitions d'immobilisations corporelles	635 189	382 154	253 035
Total	635 189	382 154	253 035

F.5 : Flux de placement

Les Flux de placement ont connu une augmentation de 700 000 dinars en passant de 300 000 dinars en 2023 à 1 000 000 dinars en 2024

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Cession bons du trésor et bons de caisse	1 000 000	300 000	700 000
Total	1 000 000	300 000	700 000

F.6 : Trésorerie au début de l'exercice

La Trésorerie au début de l'exercice a connu une diminution de 90 381 dinars en passant de 137 489 dinars en 2023 à 47 108 dinars en 2024

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Banques	46 410	137 186	(90 776)
Caisse	698	303	395
Total	47 108	137 489	(90 381)

F.7 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

La Trésorerie à la clôture de l'exercice a connu une augmentation de 160 576 dinars en passant de 47 108 dinars en 2023 à 207 684 dinars en 2024

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Banques	206 713	46 410	160 303
Caisse	971	698	273
Total	207 684	47 108	160 576

Rapport Général



Sfax, le 20 mai 2026

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Société Arije El Medina S.A.

Rue El Kssar impasse 1 étage 3 la Médina 3001 Sfax

Mesdames et Messieurs,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Arije El Medina S.A. », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 3.556.992 Dinars et un résultat déficitaire de 46.390 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le fait que l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 juin 2023 a approuvé la décision du Conseil d'Administration relative à une augmentation de capital de 1.750.000 dinars, portant le capital social de 3.500.000 dinars à 5.250.000 dinars.

À la date du présent rapport, l'ouverture de la souscription, telle que prévue par les articles 301 et 302 du Code des sociétés commerciales, n'avait pas encore été réalisée. Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 294 du Code des sociétés commerciales, l'augmentation du capital doit être réalisée dans un délai maximum de cinq ans à dater de la décision prise ou autorisée par l'assemblée générale extraordinaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le

contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous

rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Le Commissaire Aux Comptes

Mehdi Ben Daly

Mehdi BEN DALY
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

Rapport Spécial



Sfax, le 20 mai 2026

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Société Arije El Medina S.A.

Rue El Kssar impasse 1 étage 3 la Médina 3001 Sfax

Mesdames et Messieurs,

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Au sens des articles sus mentionnés, votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucune convention et opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Au sens des articles sus mentionnés, votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucune convention et opération ancienne conclue au cours des exercices antérieurs et continuant à produire son effet au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucun engagement envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Le Commissaire Aux Comptes

Mehdi Ben Daly



Mehdi BEN DALY
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie